



COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHE MARITIMES & DES ELEVAGES MARINS D'ILLE-ET-VILAINE

PROGRAMME DE PECHE

DES PRAIRES

Sur le littoral d'Ille et Vilaine

CAMPAGNE 2020/2021

DECISION N° 100-2020 DU 27 AOUT 2020

OUVERTURE LE MARDI 15 SEPTEMBRE A 7H00

JOURS ET HORAIRES	Mardi, Mercredi, Jeudi De 7H00 à 15H00	Vendredi De 5H30 à 12H30
	Pêche interdite les lundis, samedis, dimanches, les jours fériés ainsi que les jeudi 24 et 31 décembre 2020.	
JOURNEES EXCEPTIONNELLES	Les 20, 21, 27 et 28 décembre de 5H30 à 12H30	
QUOTAS	450 kg par navire et par jour	
NORMES TECHNIQUES	<u>Dragues autorisées</u> : 2 maxi Largeur maximale de la lame : 80 cm Intervalle minimal : 2,5 cm entre les barrettes Longueur maximale : 2 m hors branchon Hauteur maximale : 30 cm Poids maximal : 550 kg (lest compris)	
TAILLE MINIMALE	4.3 cm	
DATE DE FERMETURE	Au plus tard le vendredi 30 avril 2020 à 12h30	
<u>ZONES INTERDITES A LA PECHE</u>	1. le cantonnement de coquilles St-Jacques : ✓ Point n°1 : 48°41'35" N – 002°09'00 W ✓ Point n°2 : 48°41'35"N – 002°08'00 W ✓ Point n°3 : 48°40'70"N – 002°08'00 W ✓ Point n°4 : 48°40'70"N – 002°09'00" W 2. Un rayon de 50 m autour de l'épave du Fetlar (Nord de Cézembre) : 48°41'07" N – 002°04'36 W 3. Les zones portuaires 4. Les concessions conchylicoles.	